

Conséquences de la maladie sur les JRTT

publié le **30/12/2015**, vu **1631 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

JRTT, AJC, JNC : CES JOURS NON TRAVAILLÉS PAYÉS ET QUI NE SONT PAS DES CONGÉS PAYÉS

La réduction du temps de travail a augmenté le nombre de jours non travaillés payés pour les salariés qui ne sont ni des congés payés ni des jours fériés chômés.



Au fil des années, les salariés ont vu apparaître sur leurs fiches de paie des

jours non travaillés payés avec des abréviations différentes et dont la seule finalité était de ramener le temps de travail annuel du salarié à un semblant de 35h par semaine. (que ce soit en forfait jours ou forfait d'heures).

- des JRTT (jours de réduction du temps de travail)
- des AJC (autres jours de congés)
- des JNT (jours non travaillés)

[\(..\)](#)

Pour lire la suite de l'article, cliquer sur ce lien : [JRTT, AJC, JNC : CES JOURS NON TRAVAILLÉS PAYÉS ET QUI NE SONT PAS DES CONGÉS PAYÉS](#)

A très vite sur mon blog principal

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD